

**AVIS EST DONNÉ QU'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS SERA TENUE À 19 h 30, AU 795, BOUL. ALPHONSE-DESJARDINS, PORTE 3, LE 25 AOÛT 2011. UNE RENCONTRE EN COMITÉ PRÉCÉDERA L'ASSEMBLÉE À 18h00.**

**-ORDRE DU JOUR-**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du vendredi 22 juillet 2011 et de l'assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique le 12 août
3. Félicitations à tout le personnel affecté au service de navette mise en place dans le cadre des activités Célébrations Lévis 2011 les 28, 29 et 30 juillet 2011
4. Nomination d'une coordonnatrice au service de marketing et du développement des affaires
5. Adjudication d'un contrat pour la fourniture de services professionnels en communication
6. Adjudication d'un contrat pour la réalisation des travaux d'agrandissement du centre d'opération de la STLévis
7. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec la Commission scolaire des Navigateurs (Lévis)
8. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Juvénat Notre-Dame (Lévis)
9. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Collège de Lévis
10. Autorisation de signature – Contrat de transport intégré avec l'institution privée : Marcelle-Mallet
11. Comptes payables
12. Points divers
  1. Mandat à la Société de transport de Sherbrooke – Appel d'offres – Services professionnels pour la préparation et le suivi d'un appel d'offre concernant un système d'aide à l'exploitation et information voyageurs en transport adapté.
  2. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un contrôleur-répartiteur à temps plein sur une base contractuelle au service de l'exploitation
  3. Nomination d'un contrôleur-répartiteur à temps partiel sur une base contractuelle au service de l'exploitation
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---